

DÉLIBÉRATION 18-280

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2018

Date de la convocation : 18/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Absents excusés : M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME – Base nautique de Condrieu les Roches :** Délégation de service public pour la gestion de la base nautique – Adoption du rapport d'activités 2017

Rapporteur : Marie-Pierre Jaud-Sonnerat

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 28 du contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion de la base de loisirs de Condrieu (dénommée "base nautique de Condrieu les Roches"), transféré à Vienne Condrieu Agglomération lors de la reprise de la base nautique le 1^{er} janvier 2018 et à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire, la société "Téléski Nautique Corporation", est tenue de présenter un rapport annuel sur l'exploitation du service public qui lui a été confiée.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités élaboré par le délégataire de la DSP "Base nautique" au titre de l'année 2017 étant rappelé que durant cet exercice la base nautique relevait encore de la compétence du SYRIPEL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

VU la délégation de service public pour la gestion de la base nautique de Condrieu les Roches conclue le 30 novembre 2016 avec la société Téléski Nautique Corporation,

VU l'avenant de transfert de la délégation de service public pour la gestion de la base nautique de Condrieu les Roches à Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 septembre,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2017 de la société Téléski Nautique Corporation, délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la base de loisirs de Condrieu, dénommée "base nautique de Condrieu les Roches".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 septembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS